

**SNTRS**



**CNRS-INRIA  
INSERM-IRD  
INED-IRSTEA**

# *En bref...*

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [snrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:snrscgt@vjf.cnrs.fr) - - Site web : <http://snrscgt.vjf.cnrs.fr>

**Numéro 374 du 29 janvier 2015**

## **28<sup>ème</sup> Congrès du SNTRS CGT Motion Contrat d'objectifs du CNRS**

La Direction du CNRS a décidé de présenter aux prochaines réunions des instances du CNRS (Conseil Scientifique, Comité Technique et Conseil d'Administration) son projet de contrat d'objectifs.

Celui-ci reprend toutes les orientations de la politique gouvernementale, notamment en termes d'austérité budgétaire et de baisse des emplois de titulaires :

*« Compte tenu de la part importante des rémunérations des personnels statutaires et des cotisations de pension de retraite (81 %) au sein de la subvention pour charges de service public, les marges de manœuvre sont étroites, d'autant que la stabilité de la masse salariale ne peut actuellement se traduire que par une baisse des effectifs permanents. »*

Le projet de contrat affirme que les marges de manœuvre ne se reconstitueront que *« par réponse aux appels à projet européens et par des gains accrus de gestion »*. Les difficultés financières des laboratoires, les pressions sur les salariés ne pourront que s'accroître.

La Direction du CNRS fait allégeance complète à la politique de site et de mutualisation dans le cadre des COMUE, mise en place par la loi Fioraso. Il se recentre sur le transfert et l'innovation, par la multiplication de contrats de services, ce qui entraîne pour le personnel IT, comme pour les chercheurs, la subordination aux exigences des entreprises sous couvert d'« excellence ». Avec de tels objectifs, c'est la transformation de l'organisme en une simple agence de moyens au service des entreprises.

Le SNTRS-CGT considère ce contrat d'objectifs comme inacceptable et le rejette. A contrario, il exige un budget permettant le fonctionnement normal du CNRS et l'amélioration de la situation des personnels titulaires et précaires.

Le 28<sup>ème</sup> congrès du SNTRS-CGT s'adresse aux autres organisations syndicales pour prendre des initiatives afin de combattre les orientations du contrat d'objectifs, notamment en organisant de façon urgente la mobilisation lors du prochain CA du CNRS qui doit se prononcer sur ce contrat d'objectif 2014/2018.

Sète le 22 Janvier 2015

Adoptée à l'unanimité